



Bruxelles, 3 mars 2023 - 10 heures

## Un nombre croissant de clients KBC bénéficient d'un crédit logement avec remise PEB

Un projet pilote d'accompagnement du trajet de rénovation énergétique réussi est prolongé.

*Depuis le début de cette année, tout acquéreur en Flandre d'une habitation à faible score énergétique a l'obligation de la rénover en profondeur dans un délai de cinq ans. Pour aider les clients dans cette démarche, KBC<sup>1</sup> leur accorde depuis la mi-décembre 2022 une remise PEB sur leur nouveau crédit logement. Les clients qui contractent un crédit logement bénéficient d'une réduction tarifaire pour la durée résiduelle si, dans les 7 ans suivant l'achat d'un bien, ils effectuent des rénovations conduisant à un label d'efficacité énergétique A ou B. Les clients bénéficient également de cette remise à la conclusion d'un crédit logement lors de l'achat, de la construction ou de la rénovation d'un bien affichant de bonnes performances énergétiques.*

*Au cours des deux derniers mois, un quart des crédits logement octroyés ont déjà bénéficié d'une remise PEB immédiate et plus de 60% ont reçu la promesse contractuelle que KBC leur accordera cette remise dès l'obtention du label PEB A ou B.*

*KBC constate également que de plus en plus de jeunes<sup>2</sup> clients contractent un crédit logement (de 40% en 2017 à 60% fin 2022).*

*L'installation de techniques énergétiques (panneaux solaires, batteries domestiques, pompes à chaleur, etc.) est cruciale pour l'obtention par une habitation d'un label énergétique A ou B. Ici aussi, KBC souhaite encourager ses clients à rendre leur habitation aussi énergétiquement efficace que possible. À la fin de l'année dernière, KBC a lancé un projet pilote auprès de 300 collaborateurs qui coordonne, accompagne et met en œuvre ce trajet de rénovation en collaboration avec des partenaires professionnels externes spécialisés. En raison de l'intérêt massif suscité par cette solution et afin d'optimiser davantage le processus, KBC déploiera sous peu un projet à encore plus grande échelle dans le prolongement de celui-ci.*

### **Le label PEB: la clé pour un crédit logement moins cher**

Une **étude de marché** réalisée par KBC en **février 2023** auprès de 1 000 personnes appartenant à différentes tranches d'âge en Belgique montre que **le certificat PEB** est encore largement méconnu. Tout le monde est pour ainsi dire convaincu de l'importance d'avoir une habitation économe en énergie, mais beaucoup de propriétaires en ont une image déformée.

- Près des trois quarts des propriétaires d'habitations de plus de 50 ans les qualifient de '(modérément) efficaces énergétiquement'.

<sup>1</sup> Les clients de KBC Brussels et de CBC bénéficient également de cette réduction tarifaire.

<sup>2</sup> Clients âgés de moins de 35 ans.

- Or, 1 personne sur 2 ne connaît pas le score PEB de son habitation – un pourcentage qui grimpe à 85% chez les propriétaires de logements plus anciens (> 20 ans).

Le **label PEB** est cependant un élément permettant aux clients de solliciter directement une **réduction tarifaire pour un crédit logement KBC**. Concrètement:

- Les personnes qui achètent ou rénovent une habitation portant le label énergétique C, D, E ou F qu'ils élèvent au label A ou B dans les sept ans profitent à partir de ce moment-là d'une remise de respectivement 10 ou 5 points de base pour la durée résiduelle du crédit.
- Toute personne achetant ou rénovant un bien déjà doté d'un label A ou B bénéficie immédiatement de cette réduction.

L'avantage financier pour le client est non négligeable. Ainsi, une personne achetant une habitation portant le label énergétique A avec un crédit hypothécaire de 200 000 euros et une durée de 20 ans aura bénéficié après 20 ans d'une réduction totale de près de 2 300 euros sur le coût total de son crédit logement. Dans le cas d'un label B, la remise s'élève à environ 1 150 euros.

## **La remise PEB répond clairement à un besoin**

La remise PEB sur un crédit logement répond clairement à un besoin du consommateur:

- **Près de la moitié des habitations (maisons et appartements) n'ont pas bénéficié d'une remise énergie immédiate, mais ont reçu la promesse contractuelle de l'obtenir dans les 7 ans.**  
Il s'agit ici des logements aux scores énergétiques les moins bons, qui représentent également l'essentiel du marché immobilier.
- **16% des crédits bénéficiant d'une remise énergie directe de 10 points de base concernaient des biens portant le label A et 11% des crédits bénéficiant d'une remise de 5 points de base concernaient l'achat d'un bien portant le label B.**

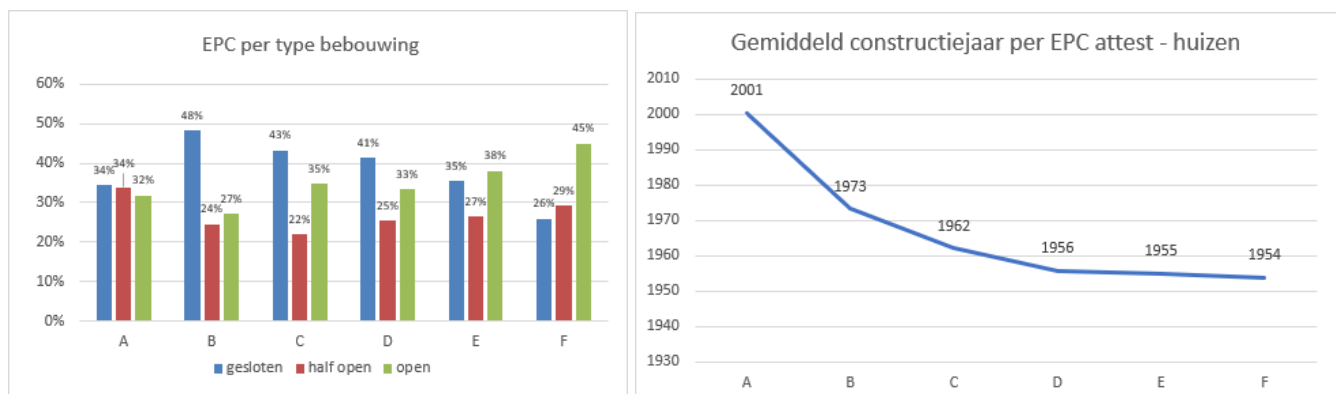
En outre, toute personne élevant son bien du label B au label A dans les 7 ans bénéficie également à partir de ce moment-là d'une remise de 10 points de base pour la durée résiduelle.

**Depuis 2017, la proportion de jeunes ayant contracté un crédit logement auprès de KBC a systématiquement augmenté: d'environ 40% à près de 60% à la fin de l'année dernière.**

Cela se traduit simultanément par un **allongement des durées**. Au cours de la même période, la part des crédits logement à long terme (>20 ans) est passée d'environ 30% à 60%, en partie également en raison de la hausse des taux d'intérêt au cours des derniers mois.

Le succès des crédits logement avec remise PEB est également lié à la **composition du parc immobilier** de notre pays.

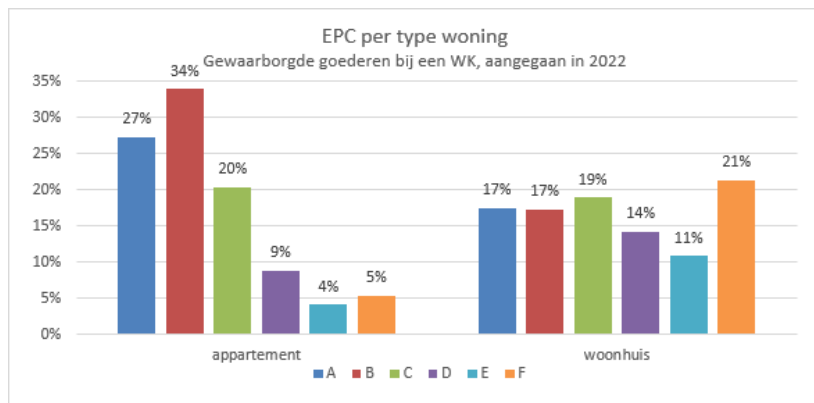
- Les bâtiments ouverts sont manifestement les moins efficaces sur le plan énergétique: ils représentent près de la moitié (45%) des logements F, tandis que près de la moitié des biens B sont des appartements.
- Cependant, plus l'habitation est récente, meilleur est le score énergétique: une habitation portant le label A date en moyenne de 2001, une habitation dotée du label F date en moyenne de 1954.



Source graphiques: Portefeuille de crédits logement KBC en 2022

Ces pourcentages se reflètent également dans l'octroi de crédits:

- Parmi tous les appartements financés par KBC en 2022, 3 sur 5 portaient déjà un label A ou B. Pour les maisons, ce chiffre est nettement plus faible, puisqu'il n'est que de 1 sur 3.



Source graphique: Portefeuille de crédits logement KBC en 2022

## ***Un projet pilote auprès des collaborateurs de KBC qui a débuté sur les chapeaux de roues***

Améliorer le score énergétique d'une habitation nécessite évidemment des investissements. Outre les 'gains rapides' tels qu'une meilleure isolation et du vitrage à haut rendement, les améliorations technologiques sont souvent un facteur déterminant pour atteindre le meilleur niveau et pour pouvoir bénéficier d'une remise énergie maximale sur le crédit logement.

**KBC a donc lancé un projet pilote à la fin de l'année dernière. Quelque 300 collaborateurs peuvent – en étroite collaboration avec des partenaires professionnels externes spécialisés – doter leur habitation de panneaux solaires et/ou d'une batterie domestique. Un système intelligent de gestion de l'énergie fait partie intégrante de l'installation.** L'étude préliminaire de faisabilité, la demande d'offres, l'installation technique et le suivi sont assurés par ces partenaires KBC qui déchargent le candidat-rénovateur de tous les soucis pratiques. KBC peut alors proposer des formules de financement et d'assurance appropriées.

- L'intérêt a largement dépassé les prévisions. Après trois jours, la période d'inscription était clôturée par anticipation.
- Les premières installations sont prévues pour le début du mois de mars.

Afin de préciser l'interaction entre les partenaires de KBC sur l'intégralité du trajet et d'affiner l'engagement avec les participants au projet pilote, KBC passera bientôt la vitesse supérieure. **Dans les prochaines semaines, des centaines d'autres collaborateurs de KBC auront l'occasion de se faire accompagner dans l'installation de techniques énergétiques.** Grâce à une approche entièrement coordonnée, KBC leur offre - et offrira à terme à ses clients - la possibilité d'économiser du temps et de l'argent, KBC jouant ainsi son rôle de moteur d'une société plus durable.

---

### **KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directrice Communication Corporate /  
Porte-parole  
Tél.: 02 429 85 45

Service presse  
Tél.: 02 429 65 01 Stef Leunens  
Tél.: 02 429 29 15 Ilse De Muyer  
Tél.: 02 429 32 88 Pieter Kussé  
Tél.: 02 429 85 44 Sofie Spiessens  
[pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com).  
Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)  
Restez au courant de toutes les [solutions innovantes](#)

---